

MINISTÈRE DE  
L'ÉDUCATION NATIONALE



# Compte Rendu du Conseil d'école exceptionnel commun aux quatre écoles

(Lundi 11 mai 2020)



## Présents

- Education Nationale : Mme PUISAIS, Inspectrice de la circonscription Aunis Sud Atlantique représentée par les directrices et le directeur des écoles de la commune : Mmes HENRI, SARRAZINS, SEBAG et M. HEBERT
- Mairie de Châtelailon plage : M. LEONARD, Maire de la commune  
M. VILLAIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire  
M. LE BAS, Maire adjoint chargé des affaires scolaires
- Parents d'élèves élus : Mmes DION, FERJOU et SZEWC  
(1 représentant titulaire par école)
- Enseignants : représentés par leur directrice ou directeur
- Invités : Mmes ELOY, GILLIUM et ROBIN  
M. LEFRESNE et PLAISANCE

## Absente excusée

- Parent d'élève élue : Mmes MARCHAND-DELALANDE

➤ Ouverture de la séance à 17h

## Ordre du jour

### Présentation de la demande dérogatoire d'aménagement du temps scolaire du 11 mai au 06 juillet 2020



Afin de respecter les règles sanitaires liées à la pandémie de Covid -19, mais aussi pour éviter la multiplicité des réunions au premier jour du déconfinement, ce conseil d'école exceptionnel a été intégré, en accord avec Mme PUISAIS, IEN de la circonscription Aunis Sud Atlantique et les parents d'élèves, à une réunion plus générale prévue en visio conférence avec la municipalité pour faire un dernier point sur l'organisation à la veille de la réouverture des écoles à compter du 12 mai 2020.

Dans le but d'une harmonisation, les adaptations du protocole sanitaire national à chaque école ont été réalisées conjointement par l'ensemble des directrices et directeur des quatre écoles de la commune.

Ce travail collaboratif a permis de définir deux organisations pour les quatre écoles avec d'une part les écoles maternelles et d'autre part les écoles élémentaires.

En amont de cette réunion, l'ensemble des familles des quatre écoles ont été destinataires :

- Du protocole sanitaire adapté à l'école de leur enfant
- Du plan de reprise de l'école

Après une présentation générale de la réunion par M. LE BAS, adjoint au maire, les directrices et directeurs des écoles ont présenté les horaires des écoles inscrits dans la demande dérogatoire d'aménagement du temps scolaire pour la période du 11 mai au 06 juillet 2020, à savoir :

### Horaires de classe

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi :
  - ☞ Matin :
    - Ouverture des portes 8h30
    - Entrée des élèves de 8h30 à 8h40 ou de 8h40 à 8h50 en fonction de la localisation des classes dans l'école
    - Sortie des élèves entre 12h et 12h10 (selon les classes)
  - ☞ Après-midi :
    - Ouverture des portes pour le retour des externes à :
      - 13h20 en élémentaire
      - 13h25 en maternelle
    - Entrée des élèves en classe à :
      - 13h30 en élémentaire
      - 13h35 en maternelle
    - Sortie des élèves :
      - à 15h20 en élémentaire
      - à 15h25 en maternelle
- Mercredi :
  - Pas de classe en présentiel
  - Les enseignants seront en continuité pédagogique à distance pour tous les élèves qui ne sont pas en classe.
  - Un enseignant reste disponible pour les besoins en Accueil des enfants prioritaires de 8h30 à 12h00 dans leurs écoles respectives.

Les objectifs de ces aménagements d'horaires vont, d'une part, faciliter la circulation des élèves dans les établissements en évitant les croisements comme cela est demandé dans le protocole sanitaire de l'Education Nationale et, d'autre part, concernant le mercredi, permettre aux enseignants de poursuivre l'enseignement à distance pour les élèves qui n'ont pas encore repris le chemin de l'école.



**M. Denis HEBERT**

Directeur de l'école Élémentaire Pierre Jonchery



**Mme Catherine HENRI**

Directrice de l'école Maternelle Les Sables



**Mme Marie-Claude SARRAZINS**

Directrice de l'école Maternelle Pierre Jonchery



**Mme Sabine SEBAG**

Directrice de l'école Élémentaire Paul Michaud